

Conseil municipal du 19 janvier 2017

Présents 11, Absents 3, Procurations 2.

1. Décisions modificatives

La commune a jusqu'au 20 janvier pour procéder à d'ultimes modifications en vue de la clôture du budget 2016

1.1 SIVOM

Une modification s'impose au sujet des sommes attribuées au SIVOM.

Chaque commune adhérente au SIVOM doit lui verser chaque année une redevance calculée notamment en fonction du potentiel fiscal de la commune et du nombre de kilomètres de voirie.

Pour la Feuillée, en 2016, cette redevance s'élève à 33.191 €.

En échange de cette somme le syndicat fait des travaux pour la commune.

Il est impossible de fixer par avance les travaux qui seront réalisés. Pour assouplir le dispositif, le montant de la redevance due est inscrit, lors du budget primitif, au compte 6554 : ce compte correspond à une « subvention de fonctionnement au SIVOM ». Celle-ci, versée trimestriellement, participe à l'équilibre du budget du syndicat.

Fin 2016, à l'issue des différents travaux réalisés par le syndicat, 33.190,37€ ont été réellement dépensés. C'est une somme très légèrement inférieure à la redevance calculée. Les 0,63€ de différence ne seront pas reportés en 2017 car le syndicat de voirie a terminé son activité et est intégré à la nouvelle Communauté de communes qui assume désormais la compétence « ordures ménagères ».

Il y a donc lieu d'annuler la somme de 33 191€ du compte 6554 puisqu'elle ne correspond plus à une subvention de fonctionnement mais à un paiement pour des travaux réalisés.

Il faut aussi ventiler cette même somme entre les différents comptes correspondant aux réalisations.

- On versera au 61523 ce qui correspond aux travaux d'entretien des voies et réseaux (lamier, point à temps, location de la balayeuse, arasements des accotements). La somme dépensée est de 33.036,62 €, c'est du fonctionnement.
- Encore en section de fonctionnement, au compte 6226 on versera 153,75 € qui correspondent aux prestations. Il s'agit principalement des surveillances de chantier effectuées par le SIVOM.

Résultat du vote : « Pour » à l'unanimité

1.2 FPIC

Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) a été mis en place en 2012 suite à la suppression de la taxe professionnelle.

Ce fonds est constitué en prélevant une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Crédits prévus : 3.500 €

Montant à reverser en réalité : 5.726,0€

Anoter : la commune a perçu en 2016, au titre du FPIC, 19.469€.

Résultat du vote : « Pour » à l'unanimité

1.3 Service eau et assainissement

Des crédits supplémentaires doivent être votés en section de fonctionnement du budget eau assainissement de l'exercice 2016.

28.000€ étaient prévus, somme dépassée de 2.561€. En effet le cout des analyses d'eau obligatoires et le prix du calcaire permettant le traitement de l'eau ont augmenté plus que prévu.

Résultat du vote : « Pour » à l'unanimité

2. Subvention à l'association «Bureau des pensées perdues»

Cette association de Berrien spécialisée dans le secteur d'activité des arts du spectacle vivant a participé à l'animation des TAP à La Feuillée au 1er trimestre.

Les deux artistes de l'association, Elsa et Adriano ont pris en charge deux des trois groupes de l'école le vendredi, le groupe des tout-petits étant pris en main par Marie-Odile le vendredi et le mardi.

Il y a donc deux animateurs à payer par jour de TAP. Cela fait, comme l'an passé, 4 animateurs dans la semaine (contre 6 auparavant). Nous avons en effet à la rentrée, 5 GS + 19 CE1 CE2 = 24 enfants ce qui impliquait une répartition des enfants dans deux groupes. Le nombre maximum d'enfant autorisé par groupe est en effet de 18.

Les intervenants du « bureau des pensées perdues » ont expliqué qu'il ne leur est pas possible, du fait de leur statut, de facturer à la commune leurs prestations au fur et à mesure, comme prévu au départ.

De ce fait, ils avaient sollicité et obtenu le versement d'une subvention à leur association, correspondant au travail déjà réalisé pour la première moitié de trimestre, dans le but de leur permettre d'acheter du matériel pour leur association.

Il était convenu qu'une deuxième subvention serait demandée en début 2017 pour le travail effectué entre la mi-novembre et la fin du trimestre.

Pour cette deuxième partie du trimestre, la commune doit régler l'équivalent de 9 séances soit 360€.

Pour info : certaines séances ont été assurées gratuitement par des bénévoles au jardin partagé.

Résultat du vote : 12 « Pour », une abstention

3. Désignation d'un nouveau délégué titulaire au PNRA

Pour des raisons personnelles, Danièle Rose, souhaite démissionner du poste de titulaire du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional d'Armorique. Le PNRA demande à la commune de désigner un nouveau titulaire.

Yannick Jaouen actuellement suppléant à ce poste accepte d'assumer le poste de titulaire.

Laurent Grandi accepte de devenir suppléant.

Résultat du vote : « Pour » à l'unanimité la nomination de Yannick Jaouen au poste de délégué titulaire au PNRA et de Laurent Grandi, suppléant

4. Demande d'adhésion à « Finistère Ingénierie Assistance » (FIA)

Fin décembre différents projets intéressants pour la commune ont été listés, en vue d'en réaliser ou en engager certains avant la fin du mandat.

La directrice de Finistère Ingénierie Assistance (FIA), Séverine Fossey, a été rencontrée afin de vérifier l'intérêt de l'adhésion de la commune à cette antenne du Conseil départemental dans le but de travailler sur 3 de ces projets :

- la couverture, amélioration de l'isolation et performance énergétique de l'école, mairie, logements communaux et salle polyvalente.
- La création d'un lotissement à la gare
- Le réaménagement des périmètres de protection immédiats des captages.

Le FIA propose aux collectivités finistériennes adhérentes une assistance à maîtrise d'ouvrage en phase pré-opérationnelle, de la définition du besoin jusqu'à la commande publique. L'équipe du FIA intervient dans les domaines du bâtiment, de la voirie et de l'aménagement, de l'eau et de l'assainissement. Cette structure s'oriente davantage vers les petites communes que vers les grandes qui ont déjà des services intégrés. Elle illustre une volonté de solidarité territoriale du Conseil Départemental vis à vis des communes rurales.

Le FIA dispose de 3 experts techniques, juridiques et financiers qui assistent les communes et lancent les marchés publics. Sa mission s'arrête une fois que le bureau d'étude est choisi. Les études réalisées n'imposent aucun engagement et les sollicitations des collectivités ne sont pas limitées. Par rapport à certains projets communaux, comme la réfection de la toiture de l'école à la salle polyvalente ou la viabilisation d'un lotissement à la gare, le soutien du FIA semble justifié.

L'adhésion annuelle pour une commune s'élève à 0,50€/habitant DGF. Pour La Feuillée, le coût annuel serait d'environ 350€ annuel.

Certains élus se sont posés la question de la plus value du FIA par rapport au SIECE dont la commune est déjà adhérente. La commune verse à cet organisme une redevance annuelle fixe obligatoire de 1.047€ à laquelle s'ajoutent 16,56€ par heure de prestation.

Les missions du FIA vont au-delà de ce que propose le SIECE puisqu'il intervient aussi dans les domaines du bâtiment, de la revitalisation des centre-bourg, de l'aménagement d'espaces publics, de lotissements et ce, avec une approche globale, et pas seulement sur les aspects voirie et réseaux...

Dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, le FIA n'intervient pas uniquement sur les réseaux. Il accompagne aussi sur les études globales et sur l'appui à la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les équipements (usines, stations d'épuration, lagunes...).

Cette adhésion peu onéreuse peut apporter beaucoup à la commune qui sera plus à même de prendre les bonnes décisions au sujet de projets coûteux pour lesquels il faudra également rechercher des subventions.

Résultat du vote : « Pour » à l'unanimité

Remarque

La commune est adhérente de l'ALECOB via la communauté de communes.

Sur les conseils du FIA, Mr Aignel, de l'ALECOB, a été contacté et viendra prochainement faire un diagnostic thermique gratuit, du bâtiment dont la toiture doit être rénovée.

5. Conventions de mise à disposition d'un radar pédagogique

En septembre dernier, l'Unité Sécurité Routière de la Préfecture a proposé la mise à disposition temporaire et gratuite d'un radar pédagogique aux collectivités qui souhaitent réaliser une campagne de prévention sécurité routière, et engager une démarche pédagogique sur le respect des limitations de vitesse tout en recueillant des données.(nombre de véhicules, vitesse).

Dans plusieurs secteurs de La Feuillée, des vitesses excessives ont été signalées à plusieurs reprises par des riverains :

- Croas Hir, après avoir quitté la RD 764 en venant de la direction d'Huelgoat.
- Dour Bihan, en venant de Coadigou
- Au village de Keranhéroff (RD 42)

L'Unité Sécurité Routière de la Préfecture propose à la commune 15 jours d'installation dans chacune des ces zones.

- 1ere période : du mardi 31 janvier au mardi 28 février 2017
- 2ème période : les 15 premiers jours de Mai

Résultat du vote : « Pour » à l'unanimité la signature des conventions de mise à disposition du radar pédagogique pour les périodes du 31/01 au 28/02/2017 et du 02/05 au 16/05/2017.

6. Questions diverses

6.1 Logement communal rue Jean-Louis Goarnisson

Suite au départ au 02/01/2017, de Madame QUETTEVILLE du logement situé rue Jean Louis Goarnisson dans le Bourg, un nouveau bail vient d'être signé entre la commune et Madame Liza PAILHEZ.

Cette location est consentie :

- Pour une période de trois ans à partir du 03 janvier 2016.
- Moyennant un loyer principal mensuel de 323,39 €/mois, loyer qui sera révisé de plein droit le 1er juillet de chaque année, en fonction des variations de l'indice de référence des loyers (IRL).

6.2 Date des prochains conseils municipaux

Mardi 7 mars – 20H

Vote des budgets : Vendredi 7 avril – 16H45

6.3 Pour info

Réunion du Collectif Linky Kreiz Breizh à Loqueffret : Vendredi 20/01 – 20H